



Le conseil de surveillance d'ALPAF est convoqué ce 21 novembre 2018 dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint et de pertes cumulées de pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans.

Le projet de loi de Finances pour 2019 fait état d'un budget d'action sociale en baisse de 3,5M€ comparé au projet de loi de finances pour 2018 (hors titre restaurant)

La subvention à ALPAF est en baisse de 1 M€ et ressort à 18 M€, loin de la subvention de 23,5M€ qui lui avait été accordée pour 2015.

De plus, le Secrétariat Général a décidé de reprendre à ALPAF une somme de 4,9M€ sur la subvention qui a été accordée à l'association pour 2018. Cette subvention s'élevait à 19M€ en loi de Finances.

Une telle reprise de subvention ne s'est jamais vue à l'action sociale !

Nos fédérations syndicales dénoncent cette révision a posteriori de la loi de Finances, cette ponction budgétaire sur les deniers d'ALPAF, l'absence totale d'information en amont des membres du conseil de surveillance représentant des personnels et la non transmission de l'avenant avant sa signature par la Présidente.

En 2016, 2017, 2018 ALPAF a entrepris un important travail de « nettoyage » de ses conventions d'attribution de logements.

Il en est résulté une diminution du parc réel de logements mais un abondement de trésorerie correspondant aux sommes avancées par ALPAF pour des logements non livrés.

Il avait été acté que cet abondement serait affecté à des réservations au-delà de l'objectif si des opportunités se présentaient.

Tel fut le cas : ainsi, des réservations à Paris ont-t-elles pu être concrétisées.

Or aujourd'hui, 4,9M€, destinés au mieux être des agents du ministère et qui sont le fruit d'une très fine gestion et d'un énorme investissement de la part des personnels d'ALPAF sont retirés de son budget.

C'est en conséquence à un véritable désaveu du travail des personnels d'ALPAF auquel nous assistons

De plus les perspectives de la loi ELAN, sans la moindre réaction du Ministère, sont désastreuses. Cette loi risque de porter un sérieux coup aux attributions de logements ALPAF pour les agents des MEF et nous interpelle quant à la survie d'ALPAF en tant qu'opérateur de logement social.

Nos fédérations syndicales condamnent de telles pratiques qui remettent en cause le travail des personnels d'ALPAF pour récupérer des sommes indûment payées et qui sont un coup inique porté à tous les agents en les privant de futurs logements, pourtant d'une nécessité absolue dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé et de forte tension immobilière.

Les ministres affirment que le logement des agents des MEF est une priorité mais la réalité est toute autre. Ils sacrifient sur l'autel de la rigueur budgétaire une association qui n'a pourtant pas failli, bien au contraire.

Les fédérations invitent le secrétariat général à rétablir un dialogue social satisfaisant et à faire montre de responsabilité sociale. Cela passe d'abord par le respect des personnels et de leurs représentants.

Face à ces événements d'une extrême gravité pour les agents, les fédérations syndicales exigent le rétablissement intégral de la subvention à ALPAF pour 2018 et qu'une disposition particulière en faveur du logement des agents des MEF soit intégrée dans la loi ELAN.

Les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFTD, UNSA /CFTC ont donc décidé de ne pas siéger au conseil de surveillance d'ALPAF.

Paris le 21 novembre 2018